

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 16 novembre 2009
Séance du 22 octobre 2009

16 Plan local d'urbanisme – approbation de la modification

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, BARBETTE, M. MACHU, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

M. RIFI-SAIDI

M. SEGUIN

Mme FÉVRIER

Mme SOKOLONSKI

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : M. TAHI

39

39

34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Une procédure de modification du plan local d'urbanisme a été engagée pour :

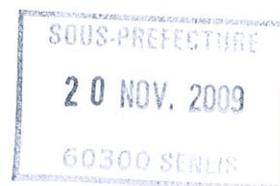
- remettre à jour les orientations d'aménagement ou d'en créer de nouvelles sur les quartiers Rouher et Gournay pour suivre l'évolution des plans directeurs des projets de renouvellement urbain.
- intégrer certaines modifications qui découlent de la pratique du document sur ces 2 dernières années, et actualiser certains éléments, notamment dans le cadre de la politique foncière de la ville.

Par arrêté du maire du 23 juillet 2009, le projet de modification a été soumis à enquête publique, du 7 septembre 2009 au 7 octobre 2009.

Aucune observation n'a été consignée dans le registre.

Le commissaire- enquêteur a transmis à la Ville son rapport le 12 octobre 2009, et a émis un avis favorable sur le dossier.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13 et R.123-19,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 septembre 2006 approuvant le plan local d'urbanisme,
Vu l'arrêté du maire en date du 23 juillet 2009 soumettant à enquête publique le projet de modification du plan local d'urbanisme,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,
Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 22 octobre 2009,
Considérant que la modification du plan local d'urbanisme, telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39	Pour : 35	Contre : 4	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à la majorité :

Article unique :

d'approuver la modification du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré, en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture, et de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Accusé réception de la Sous-Préfecture :

Jean-Claude VILLEMMAIN

20 NOV. 2009

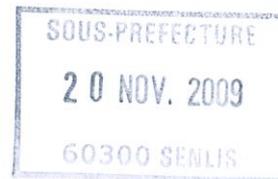
Affiché le :

20 NOV. 2009

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 20/11/09. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE